



# L'UNSa Justice et l'USM signeront

## Le nouvel accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

**L'UNSa Justice et l'USM** ont participé activement et en responsabilité à cette négociation visant à construire le projet d'un nouvel accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Justice.

Le dossier a été ouvert courant 2023 avec dans un premier temps, la signature d'un accord de méthode à l'automne, nous engageant ensuite dans un processus de négociations qui vient de s'achever le 14 juin dernier avec un projet d'accord soumis à la signature des organisations syndicales représentatives et signataires dudit accord de méthode.

**Sur le fond et afin d'éclairer la lecture de chacune et chacun d'entre nous, cet accord reprend les revendications de l'UNSa Justice et l'USM** visant notamment des moyens en ETP avec la création de délégué(e)s, la dynamique et l'animation d'un réseau mieux structuré avec notamment des référent(e)s dont l'engagement devra enfin être reconnu et intégré à leur fiche de poste. C'était essentiel d'obtenir cela afin de permettre l'application des 10 engagements, du plan des 20 actions et 70 mesures que comporte ce projet d'accord.

Pour rappel, **l'UNSa Justice** était déjà signataire du précédent accord et de son plan d'actions. Il en était ressorti la qualité d'un travail élaboré mais l'absence de ruissellement dans les directions, services et juridictions, d'où notre exigence visant l'octroi de moyens et donc d'ETP par la création de délégués (*1 par DIR SG*) directement et hiérarchiquement rattachés auprès de la Haute Fonctionnaire à l'égalité professionnelle et la diversité. Cela répond aussi à notre exigence visant toute indépendance à la hiérarchie des services et juridictions.

**L'UNSa Justice et l'USM ont donc obtenu, grâce à leur détermination, la création de ce nouveau dispositif fonctionnel et surtout les moyens de le mettre en place. Il s'agira d'une première dans la fonction publique !**

**Pour nous, cette nouvelle organisation devra permettre de répondre aux lacunes du précédent plan d'actions et faire en sorte qu'il y ait « un avant et un après » en termes de mise en œuvre de cet accord sur le terrain.**

Au regard de ces éléments, de l'impulsion que nous avons donnée à ce projet d'accord et plus globalement à l'ensemble des mesures inscrites, **les comités directeurs de l'UNSa Justice et de l'USM, pesant plus de 35 % de représentativité au CSA Ministériel, ont pris la décision d'engager leur signature respective** avec l'humilité de forcer le destin de cette cause au sein du ministère de la Justice.

Pour rappel, cet accord sera rendu applicable, s'il recouvre les signatures des organisations syndicales représentatives de fonctionnaires, de contractuels et de magistrats au CSA Ministériel, à hauteur de 50% de représentativité.

**Avec les 35 % que pèsent les signatures des deux Premières organisations syndicales, l'UNSa Justice et l'USM, un grand pas est franchi pour valider cet accord !**

Paris, le 21 juin 2024

Pour l'UNSa Justice,  
Le Secrétaire général  
Jean-François FORGET

Pour l'USM,  
Le Président,  
Ludovic FRIAT